

JANVIER
2010

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 47

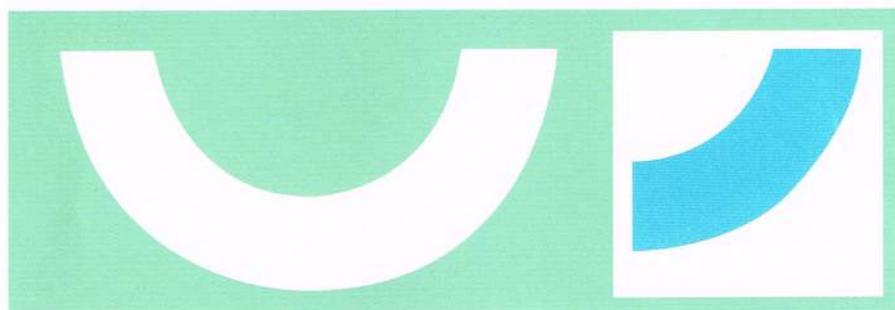
MAIRIE

Téléphone :
05 62 68 13 11

Télécopie :
05 62 68 12 96

E-mail :
mairie.castera@wanadoo.fr

Adresse internet :
www.castera-verduzan.com



castera verduzan
VILLAGE THERMAL GERS

Sommaire

page 1 :
Le Mot du Maire

page 2 :
Travaux du Conseil Municipal

page 4 :
Travaux Commissions

page 6 :
Infos diverses

page 9 :
Calendrier manifs 2010

pages 10-11 :
Dossier : DFM 930

page 12 :
Infos diverses

page 14 :
Echos vie associative

page 20 :
Etat civil
Numéros utiles



LE MOT DU MAIRE

Castéroises, Castérois,

Ce début d'année est marqué localement par la mise en service et l'inauguration de l'unité de traitement d'eau potable en lieu et place de «l'ancienne» station de pompage de Coulom. Cette extension-modernisation permet à la régie communale d'être en conformité avec les normes en vigueur et de distribuer une eau d'une qualité gustative que l'on espère irréprochable.

Pour 2010, les principaux dossiers en cours concernent l'assainissement (station d'épuration), mais aussi en prolongement de la rénovation de l'avenue principale, la mise en place d'un urbanisme collectif de qualité, répondant aux exigences légales en terme de sécurité, d'accessibilité et de développement durable.

Sur un plan plus général, souhaitons que 2010 voit s'éclaircir un ciel médiatique jusque là encombré des nuages de la crise économique, de la pandémie grippale, du communautarisme exacerbé et du dérèglement climatique, afin que les rayons ensoleillés du dynamisme, de la solidarité et de la justice sociale puissent à nouveau réchauffer (avec modération) notre société.

L'ensemble des élus castérois et des services de la Mairie s'unissent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux.

Bonne Année 2010

Jean Michel GARCIA

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Réfection du Réseau Adduction Eau Potable RD 158 :

Au moment de la jonction entre la nouvelle canalisation et le château d'eau, les entreprises se sont trouvées face à des sujétions techniques ne résultant pas du fait des parties. En effet, la fondation de la cuve du château d'eau est faite de rochers de 3,50 m d'épaisseur, infranchissables par carottage et l'utilisation d'un brise roche aurait été risquée pour garantir l'intégrité de la cuve. Il a donc fallu dévier le réseau vers l'entrée existante.

Ce surplus de travaux a nécessité un deuxième avenant au marché d'un montant de 23 156, 10 € HT, ce qui porte le marché à 262 332, 08 € HT.

Projet d'aménagement piétonnier entre la passerelle et la base de loisirs :

Courant 2010, la commune projette de réaliser un piétonnier éclairé entre la passerelle et la base de loisir, et d'installer l'éclairage pour le piétonnier de la promenade de l'Auloue. Les parkings devant et derrière la mairie, et ceux de la rue du Parc, seront également aménagés. Une étude de faisabilité était nécessaire pour formuler une demande de subvention auprès du Conseil Général, avant la date butoir du 31 décembre 2009. C'est pourquoi le Conseil Municipal a accepté le devis de J2C INGENIERIE pour un montant de 2550 € HT.

Installation de nouveaux sanitaires publics :

La Communauté de Communes « Cœur de Gascogne » a récemment acquis le bâtiment qui abritait par le passé l'Office du Tourisme de Castéra-Verduzan. Ce bâtiment sera réaménagé courant 2010 afin d'y installer le nouvel Office du Tourisme de Cœur de Gascogne.

A cette occasion la commune souhaite réaliser des sanitaires publics. Ils seront adossés à ce bâtiment, mais le fonctionnement sera indépendant. La Communauté de communes sera maître-d'ouvrage et réalisera la totalité des travaux. Toutefois la commune participera financièrement à hauteur du coût des sanitaires, estimé à 14 600 € HT. Le Conseil Municipal ayant donné un accord de principe, cette dépense sera inscrite au budget 2010.

Décorations de Noël :

La commune a participé à l'achat de 22 motifs lumineux pour la décoration de Noël pour un montant de 2400 €. Elle a aussi acheté des prises de courant installées sur l'éclairage public pour un montant de 1200 €.

IDEAL et l'association des commerçants assureront le complément.

Assainissement :

Dans le cadre du projet d'installation d'une nouvelle station d'épuration, le Conseil Général et l'Agence de l'eau Adour-Garonne demandent la réalisation d'études préliminaires : zonage et diagnostic du réseau. Un bureau d'étude élaborera un dossier qui sera soumis ensuite à enquête publique. Cette opération pourra être subventionnée à hauteur de 50% par l'Agence Adour-Garonne.

Travaux Divers :

Des travaux d'entretien sur le terrain de football et dans les vestiaires sont en cours de réalisation pour un montant de 1000 € pour des étagères et de 160 € pour des filets. Les services techniques de la commune accompliront ensuite des travaux de peinture et de carrelage pour 1 300 €.

Recensement de la Population :

Si vous n'avez pas encore reçu la visite des agents recenseurs, ceci ne saurait tarder. En effet le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2010. Il sera effectué par deux jeunes castérois, Céline Vanbiesbroeck et Thomas Darlot. Nous sommes persuadés que vous leur réserverez le meilleur accueil.

Tarifs de la cantine scolaire :

La dernière augmentation des tarifs des repas servis à la cantine date du 1^{er} janvier 2007. Trois ans après, il devenait indispensable de réviser ces tarifs, qui sont loin de couvrir les coûts réels. Le Conseil Municipal a néanmoins décidé de rester raisonnable, aussi l'augmentation n'est que de 4,65 %. Les repas enfants passent de 2,15 € à 2,25 € et les repas adultes de 4,30 € à 4,50 €.

Usage de la cantine :

Réglementairement, les cantines scolaires doivent être réservées à l'usage exclusif des scolaires. La Commune a toujours fait preuve de souplesse à cet égard, mais au vu des contraintes en matière d'hygiène, le Conseil a décidé qu'il ne sera plus possible de prêter les locaux aux diverses associations. En revanche le prêt du petit matériel de cuisine reste possible.

*L'assistante sociale, Madame Nathalie Sémézies, du Bureau de la solidarité
départementale
assure une permanence à Castéra, rue du 8 mai, les mercredis matin de 9h00 à 12h00.
Téléphone : 05.62.68.13.72*

TRAVAUX DES COMMISSIONS :

Le Bulletin Municipal a 20 ans !

1989 - 2009

Voici donc 20 ans déjà que notre bulletin municipal vient de façon régulière vous relater la vie de notre cher village. Il a été mis en place au début du dernier mandat d'Aubert GARCIA et se poursuit encore aujourd'hui après bien des améliorations dans sa présentation, le monde informatique ayant permis de lui donner actuellement une lisibilité assez remarquable.

Cet outil de communication est très apprécié et attendu avec impatience ; il paraît actuellement en janvier, mai et octobre mais n'a pas toujours connu une parfaite régularité dans sa parution. En effet la réalisation de ce bulletin demandait tout un déploiement de bénévoles pour assembler, agraffer, sans parler du travail remarquable du secrétariat de mairie qui, ne possédant pas l'outil informatique, frappait tous les textes à la machine. La volonté de tous a certainement permis d'avoir aujourd'hui ce bulletin si agréable.

Déjà à ce moment-là toutes les rubriques actuelles étaient à l'ordre du jour : budget, comptes-rendus du conseil municipal, l'école, la voirie, l'établissement thermal encore municipal dans sa gestion, le SICTOM, l'environnement, la base de loisirs, le projet de camping et toutes les associations avec quelques absents aujourd'hui : le tennis, le club-photo et surtout le cinéma des Thermes que nous regrettons tant.

Souhaitons que, dans l'avenir, d'autres améliorations puissent encore être apportées dans la conception et l'élaboration de ce bulletin pour la satisfaction de tous.

Le bulletin municipal vivra !

Commission des Affaires Scolaires : Bilan de la Rentrée Scolaire

Compte-rendu du Conseil d'école du 10 novembre 2009.

Il s'est réuni en présence de J.M Garcia, Maire, Mmes Toninato, Hygonnenq et M. Agras, conseillers municipaux, Mmes Arilla, Monpeat, Budin, Verdier, M. Gay Directeur, M. Courtiol, enseignants, Mme Frasez, DDEN, Mmes Rocal et Clet, ATSEM, Mmes Magill, Poiroux, Mendez, Pérès, Bastien, M. Rinaldi, représentants les parents d'élèves. Etait excusée Mme Makloufi, parent d'élève.

- M. le Directeur présente les résultats des élections des parents d'élèves. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.
- Dans le règlement intérieur, une modification est apportée sur les horaires de prise en charge des enfants par les enseignants. Ceux-ci ne seront plus responsables des enfants après 12 h et 16h30. Ce nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

• Ensuite sont annoncés les effectifs par classe :

§ TPS-PS : 5 + 18

§ MS-GS : 12 + 13

§ CP : 14

§ CE1 : 20

§ CE2 : 16

§ CM1-CM2 : 12 + 13 **soit 123 élèves au total**

- L'aide personnalisée mise en place l'an dernier est reconduite par des modules correspondants aux périodes entre les vacances. Elle aura lieu de 16 h 30 à 17 h. Les enfants sont pris en charge par un autre enseignant.
- Le rapport financier de la coopérative laisse apparaître un solde excédentaire de 640 €. Des vélos et trottinettes ont été achetés pour l'école maternelle.
- Sur le projet d'école, suite à l'analyse des évaluations nationales, l'effort sera porté sur l'amélioration des performances dans le cadre de la lecture de consignes, avec la mise en place d'une progression sur l'ensemble des classes avec des exercices d'évaluations et l'utilisation d'outils.
- Dans les projets pédagogiques, M. le Maire a tenu à donner un caractère pédagogique à la cérémonie du 11 novembre par la participation active des enfants avec la lecture de textes d'époque et l'interprétation de la Marseillaise.
- L'opération « cinéma pour tous » sera reconduite pour chaque classe.
- De même chaque classe pourra aller voir une pièce de théâtre.
- Quand aux rencontres sportives USEP, elles n'auront pas lieu cette année. De simples rencontres se dérouleront sur une seule après-midi à la fin de chaque module de travail. Toutefois l'école participera à la journée départementale du mois de mai à Auch.
- Pour le spectacle de Noël la coopérative se rapprochera d'IDEAL 32 pour financer des spectacles de qualité.
- La radio de Castéra-Verduzan, DFM 930, souhaite travailler avec les enfants de l'école. Un projet sera mis en place.
- La participation de l'école aux Journées Nature est reconduite cette année.
- Le tri sélectif sera réactivé car un peu abandonné. Des poubelles spécifiques seront mises en place et une information sera donnée aux enfants et aux personnels communaux.
- Les élèves de CM sont inscrits dans un projet départemental dans lequel une rencontre avec un plasticien et un auteur devrait avoir lieu, ainsi qu'une exposition au mois de juin.
- Les CE1 vont travailler sur une pièce de théâtre.

Questions diverses :

Une réflexion sur les risques engendrés par le prêt de la cantine aux différentes associations conduit M. le Maire à se positionner clairement sur l'arrêt immédiat du prêt de la cantine.

Une demande d'information sera envoyée aux parents pour connaître éventuellement les contre-indications alimentaires de leurs enfants. Celles-ci devront être attestées par un médecin. Les personnels de surveillance de la cantine auront le retour de cette opération et la liste des numéros de téléphone de la famille.

Une aire d'arrêt réservée au car de ramassage scolaire a été aménagée. L'accès s'en est trouvé facilité même si les manœuvres ne sont pas encore parfaites. Le système va être amélioré.

Les enseignantes de maternelle souhaiteraient voir s'étoffer le stock de matériel de motricité. Une proposition sera faite auprès de la Mairie pour étude.

Horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie:

**Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
et le premier samedi du mois de 9h00 à 12h00**

— —
Monsieur le Maire vous reçoit :
le lundi de 14h00 à 16h00,
le mardi et le jeudi de 14h00 à 15h30

— —
Mme Hygonnenq ou M. Ramounéda reçoivent sur rendez-vous,
Les vendredis, de 14h00 à 17h00

INFORMATIONS DIVERSES :

Diagnostic des Assainissements Individuels

Dans notre commune l'assainissement non collectif est régi par le SPANC Auch Nord qui se donne pour mission de contrôler les installations des différentes communes qui sont adhérentes. Ces vérifications vont avoir lieu dès le début de l'année. Nous demandons aux gens de réserver le meilleur accueil à cet organisme qui est là avant tout pour **établir un diagnostic** sur votre installation et donc pour vous **conseiller** sur la démarche à tenir. Il évaluera les nuisances éventuelles de vos rejets, proposera une solution tout en vous rappelant l'application de la loi sur l'eau. Il n'y aura pas obligation immédiate de travaux. Vous serez contacté par courrier pour prendre rendez-vous avec possibilité de modifier la date si vous avez un empêchement.

D'autre part, sachez que l'assainissement non collectif a connu une nouvelle réglementation (arrêté du 7 septembre 2009). Vous pouvez la consulter sur <http://www.siaep-auch-nord.fr> ou à la Mairie. On peut relever quelques règles essentielles :

- la responsabilité et les obligations des propriétaires à mettre en place une installation d'assainissement non collectif avec des contrôles obligatoires.
- de nouveaux systèmes d'assainissement seront agréés dès 2010 sachant que les anciens restent réglementaires.
- le rejet des eaux ne peut se faire dans les mêmes conditions ; il sera notamment interdit dans les puisards.
- la vidange des fosses se fera désormais uniquement par des vidangeurs agréés

- pour tout projet de construction, le SPANC doit être consulté et un dossier doit être constitué. On peut le réclamer à la Mairie ou le télécharger sur le site annoncé précédemment.
- De même tous les tarifs appliqués pour les différentes interventions sont consultables en Mairie ou sur le site. Le fonctionnement de ce service public d'assainissement non collectif a bien évidemment un coût, tout comme celui du réseau public d'assainissement géré celui-là par la Commune.

Concours des villes et villages fleuris :

Dans le bulletin du mois d'Octobre nous donnions le palmarès des maisons fleuries de la commune. Vendredi 12 décembre 2009 l'Union Départementale des OTSI remettait les récompenses attribuées par le jury l'été dernier aux villes et villages fleuris du département.



Il ne s'agit pas de faire un classement mais bien de récompenser les initiatives, les réalisations nouvelles, les efforts faits en matière de développement durable par le choix des plantes, la gestion des produits phytosanitaires, la gestion de l'eau...

La commune de Castéra-Verduzan a été récompensée pour la qualité des matériaux employés pour la réalisation de la traversée du village ainsi que pour la préservation de l'esthétique. Ont été retenus aussi le mode d'implantation des arbres dans la rue et le choix de plantes originales et rustiques.

Nous félicitons Ludovic Devalle pour son implication et son savoir-faire. Nous l'encourageons vivement à continuer à embellir notre village en favorisant toutes les initiatives possibles en faveur du développement durable. La commission municipale du fleurissement est toujours prête à l'aider en ce sens.

Info...

*L'assistante sociale, Madame Zumalacarregui de la Mutualité Sociale Agricole
(Cantons de Valence et Condom),
assure une permanence à Condom, les mercredis,
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00*

Communiqué du corps des sapeurs-pompiers :

Le centre de secours de Castéra met en place pour 2010 l'organisation d'un stage PSC1(Prévention et Secours Civique niveau 1) . Pour tout renseignement et inscription contacter Franck Dupouy Chef de Centre au 06.82.64.99.31.

Inscription sur les listes électorales

Il est rappelé que les inscriptions sur les listes électorales doivent se faire avant le 31 décembre de l'année en cours pour pouvoir participer à un éventuel scrutin de l'année suivante. Toutefois les inscriptions sur ces mêmes listes peuvent bien évidemment s'effectuer tout au long de l'année. Toute personne, âgée de 18 ans au moment du scrutin, devra se présenter au secrétariat de la Mairie avec **une pièce d'identité** et **un justificatif de domicile**.

Factures d'eau :

Dans le but d'alléger le travail du secrétariat et de rendre plus pratique le paiement de vos factures d'eau, la commune envisage de mettre en place **le prélèvement automatique** de cette redevance (non obligatoire et non définitif).

Ceci ne se fera que si vous êtes assez nombreux à le souhaiter. C'est pourquoi nous vous demandons de remplir le coupon réponse ci-dessous et de le déposer à la Mairie avant le 20 février 2010.

ENQUETE SUR LA FACTURATION DE L'EAU

NOM - PRENOM :

...

ADRESSE :

.....

.....

.....

.....

Je suis favorable au prélèvement automatique de mes factures d'eau*

Je suis défavorable au prélèvement automatique de mes factures d'eau*

**Rayer la mention inutile*

Coupon à déposer à la Mairie avant le 20 février 2010.

MANIFESTATIONS 2010

JANVIER

Vendredi 22 : Olivier LEJEUNE

FEVRIER

Vendredi 12 : Loto APE

MARS

Vendredi 12 : Loto Beau Soleil

AVRIL

Vendredi 9 : Carnaval APE
Samedi 24 : Défilé de mode

MAI

Dimanche 9 : Loto Beau Soleil

JUIN

Samedi 5 et Dimanche 6 : Journées Nature
Samedi 19 : Anniversaire Club Football
Vendredi 25 : CHEVALIER DU FIEL
Samedi 26 et Dimanche 27 : Festif Pompiers

JUILLET

Samedi 17 et Dimanche 18 : Fête Gasconne

AOUT

Dimanche 1^{er} : Foire à la Brocante
Vendredi 20 au Lundi 23 : Fête locale

SEPTEMBRE

Dimanche 5 : Loto Beau Soleil
Samedi 18 et Dimanche 19 : Festival « n'Amasse pas Mousse »

NOTRE RADIO LOCALE...DFM930

Déjà une année que DFM 930, la radio « au micro climat » émet sur notre village et tout au long de la route départementale 930 d'Auch à Port Sainte Marie sur 102.5 FM ou 105.8 FM.

Le moment est bien choisi pour effectuer un petit bilan de l'année écoulée avec Valérie Mula et Jean-Pierre Kelly, tous deux initiateurs de cette radio installée sur Castéra-Verduzan.



La jeune station radio, parrainée par monsieur André Daguin, a entretenu de très bonnes relations de partenariat avec les associations castéroises mais aussi avec celles extérieures au village.

En 2009, elle a assuré deux directs extérieurs l'un avec « Festif Pompiers » et l'autre avec « Gascogne Tradition » ; elle a aussi organisé trois après-midi dansants animés par Gérard Tercero qui ont été diffusés en direct depuis la salle de la mairie de Castéra-Verduzan dans le cadre de l'émission ponctuelle « J'aime danser ». Le prochain après-midi dansant est prévu au printemps 2010.

Pour terminer l'année 2009, DFM 930 a proposé un spectacle « Le monde d'Alexandre ». Alexandre Chassagnac doté d'une voix hors norme, puisqu'il peut couvrir 5 octaves, nous a offert une soirée originale. L'activité principale de la radio reste les émissions quotidiennes dont la diversité est possible grâce au concours d'animateurs bénévoles, souvent retraités, car plus disponibles pour partager leurs savoir-faire ou leurs passions.

GRILLE DES PROGRAMMES

LUNDI :

- Dès 7 heures : « **le 7 à 10** », émission en direct quotidienne, animée par Jean-Pierre Kelly. De nombreuses chroniques se succèdent et sont rediffusées au même horaire au cours des 3 heures que dure l'émission :

Infos, communiqués officiels de la Préfecture et de la Mairie (7h, 8h, 9h) ; Météo (7h03, 8h03, 9h03); Horoscope (7h05, 8h05...); Revue de presse avec la « Une » des journaux locaux (7h10...); « Zapping » sur les programmes télé (7h20...); Chronique sur l'environnement (7h25 ...); Infos locales et régionales présentées par Jean-Marc Courrèges-Sénac (7h30...), et aussi les pronostics hippiques avec Paris Courses.

- De 10 à 11 heures : émission en direct « **Seniors à l'écoute** » animée par Annette Sauton. Des thèmes très divers y sont abordés : infos, loisirs, activités avec parfois des invités sur des sujets particuliers (cette émission est rediffusée le vendredi de 11h à 12h).

MARDI :

- Emission le « **7 à 10** »
- De 10 à 12 heures : émission de **voyance** en direct avec Linda ; appels gratuits et anonymes sur rendez-vous.

MECREDI :

- Durant le « 7 à 10 », se rajoute une chronique diététique « **j'équilibre ma santé** » avec la participation de Florence Hygonnenq, diététicienne diplômée, à 7h50, 8h50 et 9h50.
- Deux mercredis par mois, de 11 à 12 heures, émission en direct « **A cheval sur les ondes** » animée par Violette Fleury, qui reçoit des propriétaires de chevaux, des entraîneurs, des vétérinaires...
- A 19h20, «**The B.C.C**» (**BIG CACTUS COUNTRY**), émission animée par Johnny Da Piedade qui parle de toute l'actualité country : musique, interview, festivals...

JEUDI:

- Le « 7 à 10 »,
- De 10h à 12h: **AGORA**, émission animée par Richard Muller qui rencontre des personnes de divers horizons.

VENDREDI:

- Durant le « 7 à 10 », se rajoute une **chronique médicale** animée par Dalhia Espiet, médecin généraliste, qui propose des conseils en matière de santé et de prévention.
- De 10h à 10h30 : « **Chaud devant** », émission de cuisine présentée par Francette Lamothe qui propose la réalisation de 3 plats : entrée, plat principal et dessert, à base de produits régionaux et de saison. Cette émission est rediffusée le dimanche de 9h à 9h30.

SAMEDI:

- De 10h à 12h30 : « **Soleil de Gascogne** » durant laquelle Michel Sauton reçoit, en direct, toutes les associations qui le désirent, pour présenter leurs projets ou animations ; il reçoit aussi les élus des villages environnants qui viennent parler de l'évolution de leur commune. L'émission est rediffusée le dimanche à partir de 13h45.
- De 11h à 11h30 : un samedi sur deux, Jean Dubos évoque ses souvenirs d'enfance en Gascogne au cours d'une émission intitulée « **toute une vie en pays d'Armagnac** ».

DIMANCHE

- Dès 5 heures du matin et jusqu'à midi : diffusion de musique musette, de bandas et de variété française.
- De 12h45 à 13h45 : émission de jazz « **JAZZ Radio D930** » animée par Guy Heyne.

A noter : Tous les jours de la semaine, DFM 930 vous propose aussi un rendez-vous avec le **Pôle emploi** de Condom pour des annonces, des offres d'emploi et même parfois des interventions ponctuelles du directeur de cette structure.

Cette grille est appelée à évoluer. Il y a en projet une émission de jardinage et, peut-être, une de sport. DFM 930 a la volonté de s'ouvrir encore plus sur l'extérieur par des émissions en direct sur des villages voisins.

La commune et les associations de Castéra-Verduzan sont heureuses de bénéficier de ce nouvel outil de communication.



Sachez que vous avez la possibilité de donner un coup de pouce à la radio. En effet, des cartes de soutien à 10€ sont disponibles dans les locaux de DFM 930...

OPAH

Grand SUD

AMELIORATION DE L' HABITAT

97 communes sont concernées
Près de 200 subventions déjà accordées

PROPRIETAIRES OCCUPANT
LEUR LOGEMENT

Sous conditions de ressources,

DES TRAVAUX D'AMELIORATION DU LOGEMENT
à effectuer par un professionnel qui fournit les matériaux :

- * travaux classiques :
chauffage central, équipements sanitaires, mise aux normes de l'électricité, ventilation des logements, isolation thermique et phonique, toiture, assainissement et réseaux...
- * travaux d'isolation et d'économie d'énergie :
une éco-prime de 1000€ complétée par une aide du Conseil Régional sous certaines conditions,
- * travaux d'accessibilité et d'adaptation à la mobilité réduite
remplacement de la baignoire par une douche, aménagement des accès, adaptation du rez-de-chaussée, monte-escalier..
- * travaux sur l'habitat fortement dégradé répondant à une liste de critères de l'ANAH.

Des aides pour la mise aux normes et la mise à niveau énergétique dans le cadre d'un logement conventionné.

Des aides particulières avec l'OPAH :

- logements à caractère très sociaux
- habitat dégradé
- transformation en faveur du handicap
- propriétaires à faibles ressources
- éco-prime de 2000€ pour les travaux d'économie d'énergie et d'isolation sous conditions

**AMELIORER VOTRE PATRIMOINE,
REPENDRE A UNE DEMANDE LOCATIVE DE QUALITE,
ACTUALISER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES ET
D'ISOLATION DES LOGEMENTS LOCATIFS,**

TOUT EN BENEFICIANT D' AVANTAGES ASSOCIES

- prime de 1000€ du Conseil Régional en complément de l'éco-prime ANAH + prime de 2000€ si logement vacant depuis plus de 3 ans
- défiscalisation
- crédit d'impôt : isolation économie d'énergie
- éco-prêt à taux 0%
- éco-prêt lié au livret développement durable...

POUR LES LOGEMENTS LOCATIFS
en location, vacants ou à créer

**ATTENTION !
PLUS QUE
QUELQUES MOIS !**

Pensez aux travaux
d'assainissement
autonome individuel.

NOUVEAU :
une prime pour les
travaux d'économie
d'énergie et isolation.

Profitez de la TVA à
5.5%, des avan-tages
fiscaux, des crédits
d'impôt, des éco-prêts
à taux zéro...

Attention aux délais:
projet, devis et auto-
risations administra-
tives, dossier aides...

Le dossier complet
devra être déposé
avant fin juin 2010.

**Vous aurez trois ans
pour finir les travaux.**

*Ne pas commencer
les travaux avant
d'avoir l'accord de
subvention.*

POUR INFORMATION : MH BELLEVILLE 05 61 48 87 88

Les aides à l'amélioration de l'Habitat

LE LOGEMENT LOCATIF

Pour un logement déjà loué
un logement vacant
un local vacant pour sa transformation
en logement(s)

Le logement sera mis aux normes minimales
d'habitabilité et répondra à un niveau minimal
énergétique.

LE LOGEMENT CONVENTIONNE

40% d'un montant HT plafonné de travaux
subventionnables
ou
45%* (ANAH 35%, Conseil Général 5%, et Com-
munautés de Communes et Communes*

LE P.S.T. (communes de plus de 500 hab.)

60% d'un montant HT plafonné de tra-
vaux subventionnables
ou
65%* (ANAH 55%, Conseil Général 5%, et Com-
munautés de Communes et Communes*

TRAVAUX DE SORTIE D'INSALUBRITE OU DE PERIL

Insalubrité à confirmer suivant grille ANAH

60% avec ARRETE D'INSALUBRITE ou PERIL
à Déplafonnement des travaux dans la
limite de 30 000€.
80% sans ARRETE D'INSALUBRITE ou PERIL
pour un logement insalubre occupé.

TRAVAUX CONCERNANT LE HANDICAP, LES PEIN- TURES AU PLOMB ou LES TRAVAUX COMMANDITES PAR UN PROPRIETAIRE A RESSOURCES MODESTES

70% d'un maximum de travaux de 8 000€

* 5% uniquement pour les Communes *en orange* dans la liste des communes au verso.

PROPRIETAIRES-OCCUPANTS

Seule est concernée la résidence principale de
plus de 15 ans, occupée par le propriétaire ou à
occuper dans l'année (ou les 3 ans pour les fu-
turs retraités) suivant l'achèvement des travaux.

LES CONDITIONS DE RESSOURCES

Les ressources cumulées des occupants doivent
être inférieures à un plafond fixé en fonction du
nombre d'occupants du logement.

Prendre contact avec l'animateur lors d'une
permanence OPAH, muni du ou des derniers
avis d'imposition de toutes les personnes vi-
vant au foyer.

LES TAUX DE SUBVENTIONS

35% TRAVAUX CLASSIQUES
d'un montant maximum de travaux
ou
40%* aidés de 13 000€ HT (ANAH 35%,
Communes* 5%)

TRAVAUX DE SORTIE D'INSALUBRITE ou DE PERIL

50% d'un montant maximum de travaux
aidés de 30 000€ HT

70% TRAVAUX CONCERNANT UN HANDI-
CAP ou LES PEINTURES AU PLOMB
d'un montant maximum de travaux
aidés de 8 000 € HT

Sous certaines conditions, une aide complé-
mentaire du CONSEIL GÉNÉRAL peut éventuel-
lement être obtenue.

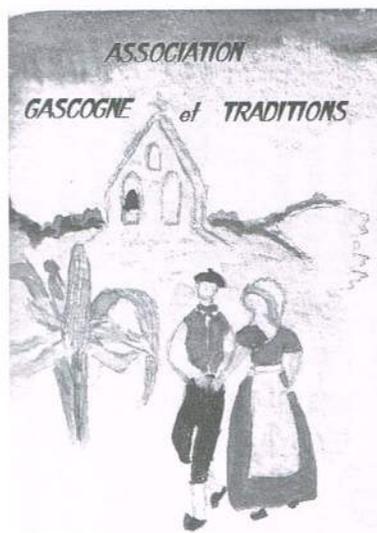
IMPORTANT

- Ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accord de subvention.
- Faire réaliser les travaux, fournitures et pose par des professionnels du bâtiment, conformément au projet présenté, et dans un délai de 3 ans suivant la date de décision d'attribution de la subvention.
- Occuper ou Louer, à titre de résidence principale pendant 9 ans au moins.
- L'obtention préalable du permis de construire ou de la déclaration préalable de travaux est obligatoire quand elle est exigible par les textes.

EXEMPLES DE TRAVAUX AIDES

Installation d'un chauffage central
Création d'une salle d'eau, d'un wc
Isolation thermique ou phonique et les économies d'énergie**
Travaux d'accessibilité ou d'adaptation pour les personnes à mobilité réduite
Remplacement des canalisations ou peintures au plomb
Toiture, l'assainissement individuel ou collectif, les réseaux,
Mise aux normes de l'électricité
Redistribution du logement,
Renforcement du gros-œuvre, le plancher Carrelage, la faïence,
Menuiseries, les ventilations....

****UNE ECO-PRIME DE L'ANAH POUR L'ISOLATION ET LES ECONOMIES D'ENERGIE est attribuée sous conditions, Complétée par DES ECO-PRIMES DU CONSEIL REGIONAL (demande directe par le propriétaire).**



Gascogne et Traditions

Chers Amis,

Dernièrement le conseil d'administration de l'association Gascogne et Traditions a réuni ses membres afin d'étudier les modalités des fêtes Gasconnes de 2010.

Sans pour autant dévoiler la totalité des diverses opérations prévues pour ce week-end du 17 et 18 juillet 2010, nous pouvons déjà vous informer qu'un certain nombre de modifications seront mises en œuvre. Déroulement du spectacle, conception du repas entre autre, mais aussi retour de certains groupes présents dans le passé pour ces fêtes. Lorsque nous aurons finalisé tous les souhaits de nos membres, nous vous communiquerons le détail des activités retenues.

Mais d'ores et déjà, les bonnes volontés seront les bienvenues pour réaliser la confection des pâtisseries, pour amener des idées supplémentaires, bref, pour mettre à profit leur savoir et leur connaissance. Les co-présidents Jean Claude LAPEYRE, Michel SAUTON, les membres du Conseil d'administration, les adhérents de l'association sont à votre écoute. Merci de nous contacter pour une pleine réussite de ces fêtes Gascogne et Traditions.

Arrivant au terme de cette année 2009, nous voudrions vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Les animateurs de Gascogne et Traditions

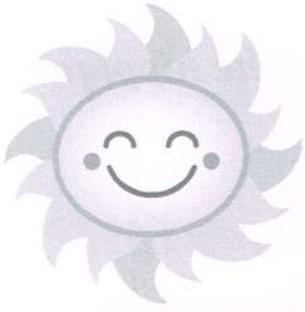
Communiqué du comité F.N.A.C.A. Castéra-Jégun

Le rassemblement annuel du comité aura lieu en 2010 à Beaucaire le dimanche 21 Février. Claude Pilati, Jean Mendousse et Gérard Laburthe nous recevront avec le programme suivant:

- 1.9h : Assemblée Générale sous la présidence de Mr André Casabonne Secrétaire Départemental
- 2.11h : messe
- 3.12h15: dépôt de gerbe au Monument aux Morts
- 4.12h30 : apéritif
- 5.13h : repas de clôture

VOYAGE ANNUEL

En partenariat avec le Club Beau Soleil. Il aura lieu cette année en **ANDORRE** les 9-10-11 juin au prix de 310 €. Il serait souhaitable que les inscriptions se fassent au mois de mars 2010.



Club Beau Soleil

Bonjour à toutes et à tous,

Nous voilà à la fin de l'année 2009 qui fut une année difficile, mais 2010, nous l'espérons, nous apportera beaucoup de bonnes choses.

Vous n'oubliez pas que le club est ouvert le mercredi après-midi, aussi bien pour les joueurs de cartes et de scrabble, que pour discuter, et pour les goûters d'anniversaires.

Cette année a été jonchée de mauvaises nouvelles pour le club : deux voyages annulés (celui avec la FNACA n'avait que quatre de nos adhérents) et deux lotos sur quatre en déficit. Mais haut les cœurs, nous rebondirons en 2010.

Nous devons remercier le Casino qui a offert 80 repas au Club.

Nous vous remercions de vos adhésions et nous vous attendons pour cette future année.

BONNE ANNEE 2010

Foyer des jeunes



Le Foyer des Jeunes de Castéra-Verduzan s'est réuni le Samedi 5 décembre 2009 afin de faire un point moral et financier sur la saison écoulée et aborder quelques projets pour celle à venir.

Concernant la fréquentation du Parc Lannelongue, la saison est satisfaisante grâce aux divers événements et animations qu'elle a comportés. Comme à l'accoutumée, castérois(es), touristes et habitants(es) des communes voisines ont répondu présents et nous les en remercions.

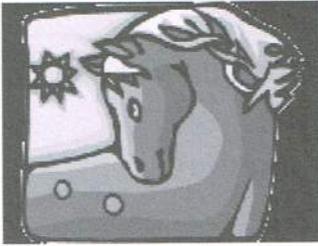
La mise en état du mini-golf est programmée les week-ends du 20 et 27 mars 2010 grâce à la municipalité qui accorde un budget pour la peinture et autre matériel nécessaires à cet effet et nous tenons à les remercier. Nous invitons les membres des autres associations castéroises à se joindre à nous afin de réaliser tous ensemble ce projet dans une ambiance agréable.

Les membres du Foyer des Jeunes réfléchissent à certaines animations afin de compléter l'agenda de l'été 2010 du parc (concours de pétanque, de belote...). D'ailleurs une soirée est en prévision pour le premier trimestre 2010.

La fête locale 2010 a également été abordée. Les jeunes de l'association font preuve de beaucoup d'investissement et apportent, encore une fois, un grand nombre d'idées. Nous gardons toujours cette motivation qui fait que, chaque année, la fête se déroule parfaitement grâce à une équipe soudée et volontaire.

La date de l'assemblée générale a été convenue, mais n'est pas définitive.

Nous restons toutes et tous à l'écoute de vos conseils, vos remarques, qui sont pour nous nécessaires pour l'organisation de manifestations susceptibles de vous faire plaisir.



BILAN 2009

La Fête du cheval a connu un succès au niveau de la fréquentation et de la participation de tous aux activités proposées (calèches, sulky double, baptêmes à dos de poney etc.). Un spectacle de voltige a été présenté aux spectateurs par Laurent Galinier et a été apprécié par les spectateurs nombreux dans les tribunes. Comme les autres années, « Les Ecuries d'Armagnac » nous ont offert un spectacle de qualité autant sur le plan technique qu'artistique. La soirée s'est terminée par un dîner avec animation concocté par les bénévoles. Le dimanche 5 juillet nous avons accueilli soixante quinze exposants pour le vide-grenier. Les visiteurs ont été nombreux et certains en ont profité pour découvrir l'hippodrome et ses courses de chevaux.

La saison s'est déroulée sans problème majeur avec une fréquentation moyenne de 250 personnes dont le point culminant a été constaté pour le lundi de la Fête (environ 1000 visiteurs). Le plateau était d'excellente qualité et des animations diverses ont été proposées aux enfants. Par contre, les enjeux hippodrome sont en baisse, problème général rencontré en province.

Après le bilan 2009, il est temps de parler de la saison 2010 dont vous trouverez ci-dessous le calendrier. Le programme sera sensiblement le même qu'en 2009. La Société Hippique de Castéra-Verduzan bénéficiera, cette année, d'une course supplémentaire PMU nationale et de l'opération « Hippodrome en Fête » consistant en animations particulières sur notre hippodrome le vendredi 20 Août pour l'ouverture de la Fête locale.

Auparavant, dès janvier, une grande agitation aura lieu sur l'hippodrome de Baron, puisque notre projet de travaux déposé auprès de la Fédération a été accepté.

Je remercie les représentants des collectivités locales et territoriales qui nous ont apporté leur soutien financier lors du dépôt de ce dossier. Je tiens à remercier tout particulièrement Jean-Michel GARCIA, Maire de Castéra-Verduzan qui, le premier, a œuvré auprès du Conseil Général afin que notre projet puisse être examiné positivement.

Ce chantier important devrait se terminer vers le mois d'avril 2010. Il s'agit, d'une part, d'améliorer les conditions de sécurité par la création d'une piste de dégagement pour les chevaux à la faute. D'autre part la création d'une piste de contrôle devrait permettre de mieux juger les allures des chevaux par la présence d'un véhicule qui suivra la course sur une piste parallèle.

Cette année 2010 est de bonne augure pour l'évolution de notre association. Souhaitons que toutes les associations castéroises y trouvent la réalisation de leurs propres objectifs.

Nous présentons à tous les castérois nos meilleurs vœux de bonheur et de santé

CALENDRIER :

Samedi 3 Juillet : Fête du Cheval

Dimanche 4 Juillet : Courses de plat + vide grenier

Lundi 12 juillet : Courses de trot et haies

Mercredi 28 juillet : courses de trot et cross

Mardi 10 août : Courses de trot, steeple et cross (semi-nocturne + repas)

Lundi 16 août : courses de trot et cross

Vendredi 20 août : Courses de plat, steeple et cross (hippodrome en fête)

Lundi 23 août : courses de trot

Lundi 4 octobre : courses de plat, haies, steeple et cross



Association des parents d'élèves - APE

Voici le calendrier des manifestations prévues par l'APE pour l'année 2010. Les membres de l'APE souhaitent en profiter pour souhaiter une heureuse année à tous.

Vendredi 12 Février
2010

LOTO

Carnaval

Vendredi 9 Avril
2010

CHASSE A L'OEUF
DIMANCHE 4 AVRIL 2010

KERMESSE

DATE À DÉFINIR...

la
petite
pierre

La Peyrette
32360 JEGUN
05 62 68 19 00
www.petitepierre.net
petitepierre@free.fr



Une saison culturelle 2009 réussie !!



Avec 7 rendez-vous spectacle sur l'année, répartis en étoile sur la communauté de communes Cœur de Gascogne, en plus du festival, la Petite Pierre est heureuse : 1 000 entrées soit près de 150 personnes par spectacles qui ont accueilli avec chaleur des propositions artistiques variées : un classique revisité avec Cyrno de Bergerac en rue par une compagnie venue de Suisse, émotion avec les clowns catalans « Démodés », intervention drôle et musclées de policiers avec Dérapage, sans oublier le succès du jeune auteur compositeur Manu Galure. Nous sommes aujourd'hui en train de concocter l'année 2010 qui débutera pour nous en mai... Et cette année encore nous saurons vous surprendre !!

Vous voulez être
bénévole sur le
festival ou sur un
rendez-vous spectacle ??
Rien de plus simple :
appelez-nous au
05 62 68 19 00

A vos agendas !!
Les dates du festival
n'Amasse pas mOusse
sont posées :
18 et 19 sept 2010

DU CINEMA AU THEATRE Atelier théâtre pour les 10-14 ans Animé par Perrine Lurcel

**Les mercredi de 17h30 à 18h45
à Castéra Verduzan**

*Après roquefort en 2007-2008, Jegun en
2008-2009 c'est au tour de Castéra
Verduzan d'accueillir notre atelier théâtre*

7 jeunes, entre 10 et 12 ans ont répondu à l'appel lancé en septembre et forment depuis le groupe énergique de l'atelier théâtre de la Petite Pierre à Castéra Verduzan. Jeux de concentration et d'écoute du groupe, improvisations pour aborder différents états émotionnels, voilà notre travail de ces trois premiers mois. Tous ont proposé des films à partir desquels nous ferons des montages de séquences pour les adapter à la scène : de « Garfield » à « Nos voisins les hommes », en passant par « Beethoven » et « 20 000 lieues sous les mers », c'est un travail d'écriture et de recherche « imaginative » intense qui nous attend pour cette nouvelle année. Mais avec des jeunes aussi motivés, et qui ne manquent pas d'imagination, l'opération ne devrait pas être trop périlleuse...

*Les ateliers ont lieu du 30 septembre au
30 juin, avec un spectacle à la fin du mois
de juin.*

*Les enfants présenteront les scènes
choisies et travaillées au cours des ateliers.*

Age: 10-14 ans
Jour: mercredi hors période de vacances scolaires
Horaires: 17h30-18h45
Lieu: Castéra-verduzan (salle de la mairie)
Tarifs: 90€ l'année (30 séances d'octobre à juin)
+10€ d'adh - possibilité paiement par trimestre.
Infos:
Perrine 05 62 68 19 00 /
petitepierre@free.fr

Avec le soutien de l'Europe, FSE, Etat, Conseil Régional Midi-Pyrénées - Pays d'Auch, Conseil Général du Gers,
Communauté de Communes Cœur de Gascogne,
Communes de Castéra-Verduzan, Castillon-Massas, Cézan, Jégun, Lavardens et Roquefort ;
IDEAL 32. Merci à DFM 930



Associations, Sociétés et Clubs Castérois

- **Amicale des Sapeurs Pompiers** : Co-Pdts Melle GABOULOFF S. et M. RIERA L. -
33, avenue de la Ténarèze - Castéra Verduzan - 05 62 68 19 64
- **VCCRG Basket** : Pdt M. RAOUL Cl. – 4, Quai des Marronniers - Auch
06 89 84 03 12 – (secrétariat : 05 62 28 51 89)
- **Club Beau Soleil** : Pdte Mme SAUTON Anne-Marie – « Vieux Castéra » - Castéra Verduzan
05 62 68 11.99
- **Commerçants / Artisans** : Pdt M. ZADRO J.Cl. - au Conté - Castéra Verduzan -
05 62 68 13 77
- **Festif' Pompiers Castéra** : Pdt M. RINALDI J.J. – 2, rue de Bissins - Castéra Verduzan
06 07 12 60 53
- **F.N.A.C.A. : Amicale des Anciens Combattants** : Pdt M. LAPEYRE J. Cl. -
Guillot-du-Haut - Castéra Verduzan – 05 62 68 13 21
- **Fooball Club Castéra Verduzan** : Pdt Mme BONNET Ch. – 4, rue de l'Amitié –
Castéra Verduzan – 05 62 64 50 46
- **Foyer des Jeunes** : Pdte Mme Magill Karine. Rue de l'Eglise – 05 62 68 01 69
Castéra Verduzan– 05 62 68 14 47
- **I.D.E.A.L.** : Pdt M. AGRAS P. – 20, rue du Lac - Castéra Verduzan - 05 62 68 14 39
- **La Petite Pierre** : Pdt M. COMBES M. – « En Boubé » - Roquelaure – 05 62 68 19 00
www.petitepierre.net ; petitepierre@free.fr
- **Les Amis du Vieux Castéra** : Pdte M. MAZA D. – au Vieux Castéra - Castéra Verduzan
05 62 68 12 25
- **Musicoli** : Pdte Mme HALLING Alexandra - Lartet - Castéra Verduzan – 06 75 55 51 38
- **Office du Tourisme et du Thermalisme en « Cœur de Gascogne »** : Pdt M. RAMOUNEDA B -
2, rue de l'Eglise – Castéra Verduzan – 05 62 68 13 22
- **Parents d'Elèves** : Pdts Mme MASCARENCO V. et M. ZUMALACARREGUI J.F.. – rue de la
Guingette – Castéra Verduzan - 05 62 68 19 86
- **Saint Hubert Castéroise** : Pdt M. AGRAS P. – 20, rue du Lac - Castéra Verduzan 05 62 68 14 39
- **Société Hippique** : Pdt M. FITTE M. – « Pardiac » - Larroque-Saint-Sernin – 05 62 68 11 03
- **Société de Pêche** : Pdt M. PALLARES E. – au « Hitton » - Castéra Verduzan – 05 62 68 12 58
- **Gascogne et Traditions** : Co-Pdts Mr LAPEYRE Jean-Claude et Mr SAUTON Michel –
Castéra Verduzan - 05 62 68 13 21 ou 05 62 68 11 99
- **DFM930** : Pdte Mme MULA Valérie – 1, rue des Ecoles - Castéra Verduzan
05.62.29.14.20 ; dfm930@orange.fr

Numéros Castérois Utiles

⇒Mairie :

- Secrétariat : 05 62 68 13 11, télécopie : 05 62 68 12 96 mairie.castera@wanadoo.fr
- Services des Eaux : 06.82.88.30.76

⇒Ecole : 05 62 68 13 35

⇒Salle de Sport : 05 62 68 19 80

⇒Stade Municipal : 05 62 68 18 50

⇒Office de Tourisme :

- Accueil : 05 62 68 10 66, télécopie : 05 62 68 14 58 ot-si.castera@wanadoo.fr

⇒Paroisse Saint-Pierre-Barran-Jégun (Abbé Jean-Claude Lagouanelle)

- Télécopie : 05 62 64 40 12 j.lagouanelle@wanadoo.fr

⇒La Poste : 05 62 68 13 29

⇒Crédit Agricole : 05 62 68 13 27

⇒Groupe Médical : 05 62 68 11 33

⇒Cabinet d'Orthophonie : 05 62 68 85 04

⇒Cabinet Infirmier : 05 62 65 56 18

⇒Cabinet Dentiste : 05 62 68 12 55

⇒Pharmacie : 05 62 68 13 20

⇒Kinésithérapeute : 05 62 68 14 25

⇒Association Cantonale d'Aide à Domicile : 05 62 68 15 75

⇒Centre de loisirs « La Boitamôme » : 05 62 68 19 86

ETAT CIVIL 2009

MARIAGES :

- DUPOUY Franck et VANBEVEREN Lydie, le 30 mai
- REMOND Arnaud et BERRANDO Amélie, le 20 juin
- KUNITSKYY Roman et RANCHON Brigitte, le 21 août
- CUNY David et LENOIR Véronique, le 03 octobre

NAISSANCES :

- BOIX Lilou, le 08 janvier
- CHEVALERIAS Nil, le 31 janvier
- BONNEMAISON Hugo, le 05 février
- DUFFILOT Mathéo, le 07 février
- BASTIEN Laeticia, le 01 avril
- RAFFIN Mathéo, le 22 juin
- FRANQUET Lilou, le 15 juillet
- LEPORE Diégo, le 24 août
- CHARDONNIER Lucie, le 02 septembre
- MOREL Elise, le 09 septembre
- ILLAND Bixente, le 30 octobre
- AJROUD Hamza, le 31 octobre

DECES :

- LAFFITTE Jérôme, le 26 février
- TREVISAN Jean, le 05 mars
- BERGAMO Maryse (épouse SPERANDIO), le 14 avril
- TISSEYRE Marie Noëlle, le 25 mai
- PAGNAN Yvette, (épouse ZECCHIN), le 17 juillet
- COULON André, le 26 octobre
- HOCHART Jean-Luc, le 06 décembre
- ABADIE Georgette (veuve ARROUY), le 16 juillet